

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVARD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^e, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
5 — 11 — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Une dépêche de Marseille nous donne des nou-
velles de Rome allant jusqu'au 10 septembre. Le
général de Goyon, suivant cette dépêche, aurait
fait partir toutes les troupes françaises pour les éta-
blir en cantonnements sur la frontière pontificale.

Dans un ordre du jour adressé à l'armée, le gé-
néral de Goyon aurait également annoncé que les
troupes romaines concourront à repousser toute
invasion du territoire de l'Eglise.

Nous pensons qu'il y a dans la première nouvelle
une erreur du télégraphe, et que le commandant
des troupes françaises a laissé à Rome une garnison
suffisante pour garantir l'ordre, que de récentes
manifestations, dont nous parlent aujourd'hui des
dépêches, ont assez sérieusement compromis pour
que de nombreuses arrestations aient été faites.

Sa Majesté le roi d'Italie a fait son entrée hier à
Florence à six heures du soir, au milieu des accla-
mations d'une population enthousiaste.

On écrit de Paris au *Morning Post* que Garibaldi
a décidé d'accepter un commandement en Amé-
rique dans les rangs des combattants du Nord. Le
libérateur de l'Italie méridionale aurait demandé la
permission au roi Victor-Emanuel, qui n'y aurait
pas vu d'inconvénient. On se demande seulement,
ajoute le *Morning Post*, si la santé de Garibaldi
lui permettra de faire la Campagne de l'Union.

Une dépêche de Turin, en date du 14, annonce
au contraire qu'il paraît certain que Garibaldi a re-
fusé. (Le Pays.)

On mande de Berlin que le ministre de l'intérieur
prépare une réforme importante de la loi commu-
nale. Il veut rendre aux villes leur autonomie com-
plète et renoncer au droit que possède aujourd'hui
le gouvernement de confirmer l'élection des bourg-
maîtres. Le comte Schwerin a, en outre, l'inten-
tion, dit-on, de supprimer le système des classes
dans les élections. On sait que, d'après ce système,
les électeurs sont distribués en trois classes, suivant
les contributions qu'ils paient, et qu'une influence

prédominante est assurée aux principaux contribu-
bles. Cette réforme serait un grand acte politique et
rendrait au comte Schwerin toute sa popularité.

On écrit d'Ostende à la *Gazette autrichienne* que
le grand-duc de Bade doit assister à l'entrevue du
roi de Prusse avec l'Empereur Napoléon. (Idem.)

On lit dans le Pays :

Nos lecteurs doivent se rappeler que l'*Indépen-
dance belge* avait prétendu que le R. P. Claret,
prédicateur de la reine d'Espagne, avait dans un de
ses sermons tenu des propos offensants pour la per-
sonne de S. M. l'Empereur.

Ce fait, qui avait été déjà démenti par le *Consti-
tutionnel*, a produit une grande sensation à Madrid,
ainsi que le prouve la dépêche suivante, qui nous
est adressée et qui analyse un article publié par l'un
des journaux ministériels de Madrid :

« Madrid, 14 septembre. — La *Epoca* de ce soir,
s'occupant du démenti donné par le *Constitutionnel*
à une assertion de l'*Indépendance belge*, se dit
autorisée à déclarer que les faits attribués au
R. P. Claret sont calomnieux. La *Epoca* ajoute
qu'il en est d'ailleurs ainsi de presque toutes les
correspondances adressées de Madrid à ce jour-
nal, lesquelles témoignent d'un mauvais vouloir
systématique envers le gouvernement.

« Le journal de Madrid déclare que les prédica-
teurs de Sa Majesté ne mêlent jamais la politique
à leurs sermons et que la reine ne tolérerait pas
qu'on offensât en sa présence aucun souverain ni
aucun gouvernement. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La chasse est à peine ouverte, et déjà elle a fait
une victime. On nous apprend que M. Morin-Lemon-
nier, négociant de notre ville, a été tué dimanche dans
une partie de chasse. Nous ne savons dans quelles
circonstances M. Morin a survécu quelques heures
au coup qui l'a frappé. Il a expiré, entouré, de
sa femme et de ses enfants qui ont pu arriver au-
près de lui avant qu'il n'ait cessé de vivre.

de Thomine, même depuis le funeste retour de l'*Har-
monie*. Les pressentiments sinistres de l'une n'avaient
cessé de grandir; l'autre avait pris à tâche de se faire il-
lusion; elle conservait, la folle jeune fille, toutes ses
espérances d'avenir et d'amour.

Isabelle, depuis quelques jours, croyait lire dans tous
les yeux des présages sinistres; il lui semblait qu'on
évitait de lui parler ou qu'une sorte de compassion se
mêlait aux moindres paroles qu'on lui adressait.

Thomine se berçait des rêves gracieux de son âge;
elle redisait à toute heure le nom de Benjamin.

— Il m'aime!... il me l'a dit!... Je suis sa fiancée!...
j'ai sa promesse... et Bart ne trompe jamais! — Chère
dame, je ne suis que votre humble compagne; dans vo-
tre bonté, vous m'appelez souvent: Ma fille!... Un jour,
je serai votre fille tout de bon; comme vous, je serai
moi-même une Bart!...

— Pas de nouvelles!... et pourtant c'est devant deux
frigates ennemies que ce lâche Join a pris la fuite! pen-
sait M^{me} Bart. Pas de nouvelles!... O mon Dieu! mon fils,
mon mari ont péri peut-être!...

Mais Thomine souriait.

— Ils ont échappé ou plutôt il sont vainqueurs, se
disait-elle; mon Benjamin s'est couvert de gloire. A son
retour, le roi le nommera capitaine. Moi! j'aurai mes
seize ans accomplis... Ma mère n'avait que seize ans juste
le jour de son mariage.

La commune de la Breille a continué de fêter cette
année la Saint-Augustin, patron des laboureurs. La
fête a eu lieu le 2 septembre.

C'est pour ce pays, nouvellement ouvert à l'agri-
culture et au commerce, l'occasion d'une réunion
qui ne peut qu'avancer son progrès.

Rétablie, il y a huit ans, par les soins de MM.
Blandin, maire, et P. Ratouis, propriétaire, au-
jourd'hui membre du conseil d'arrondissement de
Saumur, elle a été inaugurée par une messe solen-
nelle, où officiait M. Allard, de Brain-sur-l'Au-
thion, installé de la veille comme curé de cette
paroisse.

Les abords de l'église avaient été décorés de ban-
nières aux couleurs nationales et d'attributs agrico-
les.

M. Jestrie, propriétaire à Longué, offrait le pain
bénit.

A une heure, un banquet de 83 couverts, présidé
par M. le maire, réunissait les laboureurs, parmi
lesquels étaient MM. P. Ratouis, propriétaire; Lair,
propriétaire, maire de Blou; Sanzais, propriétaire,
maire de Chace; Girard, propriétaire à Varrains;
Loiseleur, notaire, adjoint au maire de Neuillé;
Caillère, propriétaire à Brain; Deniau, notaire;
Guy, d'Allonnes; Jestrie, de Longué; Lorrain, en-
trepreneur de travaux à Saumur; Vinet, entrepre-
neur à Vernouil, etc.

Au dessert, M. Paul Ratouis a porté le toast
suivant :

« Messieurs, la fête de saint Augustin, patron des
laboureurs, que nous célébrons pour la huitième
fois depuis son rétablissement, est marquée aujour-
d'hui d'un cachet d'a-propos qui n'échappera à per-
sonne.

« Vous avez lu ou entendu lire la lettre de Sa Ma-
jesté l'Empereur, du 18 août dernier. Rappelez-vous
ces deux passages : « Les communes rurales, si
longtemps négligées, doivent avoir une large part
aux subsides de l'Etat, car l'amélioration des cam-
pagnes est encore plus utile que la transformation
des villes... Il faut surtout poursuivre avec vi-
gueur l'achèvement des chemins vicinaux. C'est
le plus grand service à rendre à l'agriculture. »

FEUILLETON

LES NEVEUX DE JEAN BART

NOUVELLE HISTORIQUE

(Suite.)

Par une généreuse mesure exceptionnelle, l'équipage
de la *Danaë*, fut renvoyé en France sur un navire par-
lementaire. — Ainsi, plus tard, le roi Louis XVI ne voulut
pas que les combattants de la *Québec* fussent retenus
prisonniers de guerre, et les fit reconduire en Angle-
terre avec tous les égards dus à leur courage.

De tels exemples font honneur à l'humanité; ils con-
solent des horreurs des combats.

A peine les braves de la *Danaë* eurent-ils mis pied à
terre, que les gens de Dunkerque accoururent en foule
à leur rencontre. — Ce fut à qui les traiterait et les fête-
rait. — Mais Vincent ne voulut pas rester un seul instant
avec ses compagnons de gloire et d'infortune; il se diri-
gea en tremblant vers la maison de M^{me} Bart.

Dans le parloir du logis, M^{me} Bart travaillait de l'ai-
guille, à la lueur d'une lampe de cuivre; Thomine, qui
demeurait avec elle depuis l'appareillage de la *Danaë*,
travaillait de même; elles n'échangeaient que peu de
mots, mais regardaient alternativement le petit Marie
Bart qui se roulait sur une natte des Antilles.

Bien diverses avaient été les impressions d'Isabelle et

Le petit Marie Bart trébucha et faillit tomber; la jeune
fille courut, le prit dans ses bras et le porta vivement à
M^{me} Bart, qui ne put retenir ce cri de douleur.

— Pauvre enfant!... as-tu encore un père et un frère?

— Oh! madame! interrompit Thomine d'une voix
harmonieuse, quelles sinistres pensées!...

— Pardon, chère enfant, ton père aussi est à bord de
la frégate...

— Mon bonheur tout entier est à son bord, madame;
il y est avec mon père, avec votre mari, votre fils...

Thomine rougit un peu; mais son trouble devait
échapper à la mère affligée de Benjamin.

— J'espère, madame, et je voudrais dissiper votre
tristesse...

M^{me} Bart remercia d'un regard bienveillant, — puis
elle reprit son ouvrage. Tout retomba dans le silence.

Le marteau de la porte extérieure ne tarda pas à re-
tentir. La servante qui ouvrit à Vincent poussa un grand
cri; M^{me} Bart se leva frémis-sante. Vincent parut.

Il tremblait et balbutiait; ses yeux étaient rouges, sa
face portait l'empreinte de la consternation; il avait un
crêpe noir au bras, un autre crêpe au chapeau.

— Lequel... lequel ai-je perdu!... demanda impétueu-
sement M^{me} Bart.

Au lieu de répondre, le nègre fondit en larmes.

— Tous les deux?... tous les deux!... ajouta M^{me} Bart.
Vincent courba la tête, — ensuite, il la soutint.

» Cette bonne nouvelle dont les conseils généraux remercient le chef de l'Etat, ce progrès dont ils se réjouissent pour l'agriculture, cette mesure qui atteste tant de sollicitude pour le pays de la part du souverain, doit réjouir en son particulier la commune de la Breille, qui, mieux que toute autre, peut apprécier les avantages des routes et des communications vicinales.

» Privés il y a 10 ans de tous rapports commerciaux et industriels avec les communes de l'arrondissement de Saumur, dont elle fait partie, ne pouvant accéder que difficilement aux communes limitrophes de l'arrondissement de Baugé et d'Indre-et-Loire, elle était condamnée à une sorte de stérilité qui a suscité contre elle bien des préjugés. Ils commencent à disparaître, grâce à l'ouverture de deux routes, dont l'administration a hâté l'exécution, et ils disparaîtront complètement avec l'achèvement des chemins vicinaux, avec la reconstruction d'une église qui centralisera la population autour de la mairie, du presbytère, de l'école, et donnera ainsi à l'esprit communal, la vigueur nécessaire à l'accomplissement de tout progrès.

» Cette fête, Messieurs, témoigne de ce que j'avance, puisque vous voyez figurer à ce banquet des propriétaires, des fonctionnaires, des fermiers, des commerçants, des chefs d'industrie des divers cantons des arrondissements de Saumur et de Baugé, qui tous viennent ici lier avec vous des rapports d'intérêts.

» Venez toujours, Messieurs, à ce banquet d'union, votre présence fertilise et égaye le pays.

» Buvez à la santé des laboureurs, à la santé de l'Empereur, de l'Impératrice, du Prince impérial, qui tous trois protègent l'agriculture.

Après ce toast qui a été vivement applaudi, M. Jestrie a offert la couronne de pain bénit à M. L'air, qui l'a acceptée affectueusement, en s'engageant à l'offrir l'an prochain aux laboureurs, dont l'union lui est sympathique.

Cette bonne journée s'est terminée au coucher du soleil, au milieu de la gaieté la plus convenable, et chacun s'est donné rendez-vous en 1862.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1861.

Présidence de M. LOUVET.

(Suite.)

Le Conseil vote, conformément à l'avis de sa deuxième commission et aux propositions de M. le préfet, la somme de 534 fr. 85 inscrite au sous-chapitre 1^{er}, art. 6 du projet de budget, pour diverses dépenses reconnues indispensables pour le logement du capitaine de gendarmerie, dans la caserne de Saumur, notamment pour le remplacement par un plancher du carrelage de la salle à manger, dépense réclamée avec insistance par le conseil d'arrondissement de Saumur.

Le Conseil vote ensuite la somme de 500 fr., comme les années précédentes, inscrite au sous-chapitre 16, en faveur de l'établissement des eaux minérales de Martigné-Briant.

Un membre fait observer que si l'établissement de Jouannet ne prend pas un développement plus considérable, il faut l'attribuer uniquement à l'insuffisance des ressources de la commune de Martigné-Briant.

Thomine s'était affaissée sans dire un seul mot : — Si Vincent revenait seul, maître Simon Vanburg, son père, avait assurément péri comme son fiancé. Un voile épais couvrit ses yeux.

Le parloir s'était rempli des servantes et des voisines, qui venaient enfin au secours de M^{lle} Pierre Bart et de l'infortunée Thomine.

Une heure mortelle s'écoula dans les gémissements et les sanglots. La veuve et l'orpheline, la mère et la fiancée, foudroyées par l'horrible nouvelle, étaient entourées de soins pieux ; mais quelles consolations leur offrir ? qui eût osé leur parler de la gloire impérissable des naufragés de la Danaë ?

Si la honte est pire que la mort ; si la mère spartiate ne veut revoir son fils que dessous ou dessus le bouclier, — la gloire, hélas ! pour celles qui aiment, ne vaut pas la vie de ceux qu'elles aiment.

M^{lle} Pierre Bart rompit le silence ; elle voulut connaître les détails du combat où avaient péri son mari et son fils.

— Mon cœur est en deuil depuis l'instant de leur départ, dit-elle avec amertume, et quand j'ai su que l'Harmonie les avait abandonnés, j'ai perdu toute espérance... Mais parle donc, Vincent, parle !... j'écoute.

Thomine écoutait aussi.

Et Vincent allait entreprendre le récit de la journée du 27 mars, quand un chant héroïque et lugubre se fit en-

Les eaux minérales de cet établissement ont été analysées avec soin, et il est résulté de ces analyses, qu'elles contenaient identiquement les mêmes principes et les mêmes éléments que les eaux de Spa, et il pense qu'il y aurait lieu d'appeler, par un vœu, l'attention du gouvernement sur l'importance de ces eaux minérales.

Le Conseil, adoptant cette proposition, émet un vœu qui sera inscrit à la deuxième partie des procès-verbaux.

Le Conseil vote encore, sans discussion, comme les années précédentes, la somme de 500 fr. portée au sous-chapitre 17, art. 5, en faveur de la Société de viticulture de Saumur, qui continue ses utiles expériences sous la direction de l'honorable M. Courtiller.

M. le préfet propose au Conseil, à l'occasion du concours régional agricole de l'ouest qui se tiendra en 1862 à Angers, et pour concourir à l'éclat de cette solennité, de voter une somme de 7,000 fr. qui serait distribuée en primes uniquement destinées aux agriculteurs de Maine-et-Loire.

Il rappelle au Conseil que, dans ce concours régional, la prime d'honneur sera décernée à l'agriculteur de Maine-et-Loire dont l'exploitation aura été reconnue la mieux dirigée, et que le gouvernement destine en outre un très-grand nombre de prix aux animaux reproducteurs les plus remarquables des espèces bovine, ovine et porcine, indépendamment des médailles d'or, d'argent et de bronze qui seront accordées aux machines et aux instruments agricoles qui auront été reconnus les plus utiles.

Le Conseil vote la somme de 7,000 fr. proposée pour le concours régional.

M. le préfet fait connaître au Conseil que le curage des cours d'eau non navigables continue à s'opérer en vertu des usages locaux en vigueur et sous la direction des commissions syndicales.

Les travaux exécutés ont généralement produit des résultats satisfaisants, au point de vue de l'agriculture et de la salubrité publique.

Il ajoute que, par un décret du 8 mai dernier, la police, le curage et l'amélioration des cours d'eau non navigables ont été placés dans les attributions du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et que MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées seront désormais chargés, aux lieu et place des agents-voyers, d'étudier les mesures générales se rattachant à cette importante question. Il espère que les frais pourront être ainsi amoindris.

Un membre du Conseil ne partage pas cette opinion ; il craint, au contraire, que les frais à la charge des propriétaires ne soient augmentés.

La commission émet le vœu qu'il ne puisse résulter des changements indiqués aucune augmentation des frais à la charge des propriétaires.

(La suite au prochain numéro.)

Un arrêté du ministre de l'intérieur interdit le débit, la circulation et l'usage d'une préparation chimique d'origine allemande, proposée pour servir à l'extinction des incendies dans les poêles et les cheminées, attendu qu'elle est formée d'un mélange préparé dans les conditions de l'artificier du feu de Brégale, et que l'usage d'une telle préparation

tendre au dehors. Vincent étendit le bras.

— Ça même !... murmura-t-il.

En effet, le chant composé par un des combattants de la Danaë n'était autre chose que la relation du combat. Au sortir du banquet qu'on leur avait offert, les marins le chantaient, et les deux derniers vers de chaque couplet, répétés en chœur, produisaient un effet profondément triste.

M^{lle} Bart, qui tenait Marie pressé contre son cœur, permit d'ouvrir la fenêtre.

Thomine s'était agenouillée.

Sur un rythme lent et grave comme un psaume sacré, le chant de deuil et de gloire retentissait distinctement. Les échos du port de Dunkerque se renvoyaient des paroles que le temps devait singulièrement altérer, — mais dont l'air est encore populaire sur le littoral de la Manche.

COMPLAINTÉ DES NEVEUX DE JEAN BART.

Chrétiens et gens de mer, Français, Bretons, Normands
Et vous Flamands,

Au triste et glorieux récit de nos tourments,
Pour ne point trouver de charmes
A verser de grosses larmes,
Il faudrait des cœurs de fer
Forgés au fond de l'enfer.

pourrait offrir des dangers pour la sécurité publique, en ajoutant de nouvelles chances d'incendie à toutes celles qui existent déjà.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES EN 1862.

OEUVRES D'ART.

La Commission impériale instituée pour l'admission des produits français à l'Exposition universelle de Londres en 1862, a pris, à la date du 20 août dernier, l'arrêté ci-après concernant les œuvres que MM. les artistes (architectes, peintres, sculpteurs et graveurs) désireront faire admettre à cette Exposition.

Art. 1^{er}. Les œuvres exécutées par des artistes français depuis l'année 1850 seront seules admises dans la section française des beaux-arts à l'Exposition universelle de Londres, en 1862.

Art. 2. Toutefois, il pourra être fait exception pour les artistes français qui ont été arrêtés récemment au milieu de leurs travaux par une mort prématurée. En conséquence, on pourra remonter à la période décennale commençant en 1840, pour les œuvres des artistes décédés, qui n'étaient pas nés encore en 1790.

Art. 3. Un jury central donnera son avis à la Commission impériale sur l'admission des œuvres d'art ; ce jury sera composé de quinze membres, savoir : trois propriétaires de collections d'œuvres modernes ; trois fonctionnaires de l'administration des Beaux-Arts ; quatre membres de l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut, nommés par cette Académie, dans les quatre spécialités ; cinq personnes désignées par le vote des artistes.

Art. 4. Chaque artiste qui vaudra exposer ses œuvres, devra remplir exactement deux bulletins d'inscription, les signer et les expédier (non affranchis) à M. le conseiller d'Etat, président de la Commission impériale, à Paris.

Art. 5. Tout artiste demandant l'admission de ses œuvres, et qui, en outre, aura été reçu à l'une des expositions nationales des Beaux-Arts à Paris, depuis 1830, aura le droit de désigner cinq personnes pour compléter le jury central d'admission.

A cet effet, il inscrira le nom de ces cinq personnes sur le bulletin de vote joint à l'un des bulletins d'inscription.

La distribution des bulletins d'inscription à remplir par MM. les artistes, a lieu chaque jour à la préfecture, 3^e division, et par les soins de MM. les présidents des jurys d'admission institués à Angers, Cholet et Saumur.

Les contributions directes doivent être acquittées par 12^{es}, payables chaque mois, ou par deux paiements égaux, en mars et septembre.

Le percepteur de Saumur prie les personnes qui ont payé la première moitié de leurs contributions en mars de venir verser la seconde moitié sans retard.

Le bureau est ouvert de neuf heures à trois heures, les dimanches et jeudis exceptés.

Pour chronique locale et faits divers : P. CODER.

Le tuteur du fils Wi'motte prie les marchands de Saumur et autres villes de ne lui faire aucun crédit ; il est dans l'impossibilité de payer.

C'était le vingt-six mars, messieurs Bart père et fils,
Marins finis,

Nous commandaient à bord ; — mais, malgré leur avis,
Notre frégate légère,
A peine équipée en guerre,
A tous risques déborda
Pour aller en Canada.

La Danaë sortit de Dunkerque, le soir,
Par un temps noir,

Et, des le point du jour, on cria du bossoir :
« Au vent, deux voiles de guerre,
Deux frégates... d'Angleterre ! »
Aussitôt Pierre-Jean Bart
Monte sur son banc de quart.

D'un lâche déserteur, non, non, mille fois non,
Jamais le nom

Ne salira mes vers par son vilain renom.
Il fuit avec la réserve,
Qui naviguait de conserve.
Notre capitaine, à part,
Prend son fils Benjamin Bart.

— Nous avons pour aïeux Jacobsen le Renard,
Le grand Jean Bart,

Michel, les trois Cornil... Je suis fils de Gaspard....
Mais on nous trahit... que faire ?

— Doutez-vous de moi, mon père ?

DERNIÈRES NOUVELLES.

L'entrevue de l'Empereur et du roi de Prusse aura lieu définitivement le 6 octobre à Compiègne.

Le camp de Châlons a été levé dimanche soir. Les régiments qui le composaient retournent dans leurs garnisons.

Pesth, 15 septembre. — Soivant les instructions transmises aux commissaires du gouvernement, les palatins des comitats qui ne voudront pas se soumettre, seront ou suspendus ou destitués. On instituera de nouvelles commissions qui devront coopérer directement à la perception des impôts et à la levée des recrues.

Florence, 15 septembre. — Le roi est arrivé, hier soir à six heures, pour l'ouverture de l'exposition italienne. S. M. a été accueillie, à Livourne et à toutes les stations du chemin de fer, avec le plus grand enthousiasme. — Havas.

ÉTAT-CIVIL du 15 au 31 août 1861.

NAISSANCES. — 16, Fernand Charron, place Saint-Nicolas; — Charles-Marie Lepage, Grand'Rue; — 17, Marie Davoine, rue Saint-Nicolas; — Gustave Narcisse Proust, quai de Limoges; — 19, Octavie Martin, rue de Fenet; — 20, Alphonsine-Claire Unalserres, rue du Portail-Louis; — Henri Baranger, quai de Limoges; — Albert Joseph Hupon, rue Saint-Nicolas; — 21, François-Alexandre Gourbil, rue Saint-Nicolas; — Marie-Louise Leonie Ronce, rue du Portail-Louis; — 23, Alphonse-Louis Ory, rue de la Croix-Verte; — Marie-Hortense Planielle, rue du Petit Mail; — 29, Amédée Brillouin, quartier de l'École de cavalerie.

MARIAGES. — 27, Constant Guilleux, conducteur de bœufs, de Vihiers, a épousé Marie Hiernard, domestique, de Saumur; — Simon Daviau, gardien à la maison centrale de Fontevraut, a épousé Henriette-Françoise Douaizé, domestique, de Saumur; — 31, Joseph Joreau, palefrenier, a épousé Anne Prouteau, blanchisseuse, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Eugénie Besnard, marchande épicrière, 42 ans, épouse de François Pignard, rue de la Visitation; — François Dupuy, sans profession, 70 ans, à la Providence; — 19, Henri Soyer, 2 mois, hameau du Petit-Puy; — Désirée Marie Dupaty, 18 mois, rue du Petit-Pré; — 20, Emilie Berger, 2 mois, rue Royale; — Louis-Victor Napoléon, 1 mois, rue de la Porte-du-Bourg; — Hippolyte Lambert, 1^{er} canonnier servant au 4^{me} régiment d'artillerie, 24 ans, célibataire, à l'Hôpital militaire; — 22, Anna Veron, 12 ans, rue de Bordeaux; — 24, Armand-Victoire Mérand, charcutière, 52 ans, épouse de François Caret, rue de l'Hôtel-de-Ville; — Victoire-Félicité-Antoinette Tannai, sans profession, 77 ans, veuve de Christophe-François Luzé, rue Notre-Dame; — 26, Mulot, mort-né, rue du Temple; — Marie David, 23 jours, rue du Marché-Noir; — Louise-Elisabeth Rafou, épicrière, 29 ans, épouse de Henri Blot, rue du Puits-Neuf; — Eugène Jozuéus, 13 jours, rue

Notre-Dame; — 27, Henriette Lacroix, jardinière, 16 ans, place du Chardonnet; — Albert Farges, 13 jours, à l'Hôpital; — Théophile Léon Audiau, 1 an, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 28, Batais, mort-né, rue de la Visitation; — Modeste Roymode, 4 jours, à l'Hôpital; — Auguste Brard, 3 mois, rue de la Bisse-Ille; — 29, André Beaumont, 5 mois, rue de la Croix-Verte; — 30, Joséphine Millerand, chapeletière, 23 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 31, Amédée Brillouin, 3 jours, au quartier de l'École; — Arsène Boncheron, sans profession, 20 ans, épouse de Théodore Chantebeau, rue de la Visitation.

TAXE DU PAIN du 16 Septembre.

Première qualité.	
Les cinq hectogrammes.....	25 c. » m.
Seconde qualité.	
Les cinq hectogrammes.....	22 c. 50 m.
Troisième qualité.	
Les cinq hectogrammes.....	20 c. » m.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

Marché de Saumur du 14 Septembre.

Froment (hec. de 77 k.)	50 59	huile de lin	49 —
2 ^e qualité, de 74 k.	29 40	Paille hors barrière	63 76
Seigle	20 40	Foin	30 26
Orge	14 40	Luzerne (les 750 k.)	66 30
Avoine (entrée) . . .	12 50	Graine de trèfle . .	60 —
Fèves	20 —	de luzerne	50 —
Pois blancs	26 —	de colza	28 —
— rouges	24 —	de lin	28 —
Cire jaune (50 kg)	190 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin.	85 —	(l'hectolitre)	—
— de chenevis	48 —	cassees (50 k) . . .	66 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur 1859.....	1 ^{re} qualité 120 à »
Id.	2 ^e id. 100 à »
Ordin., environs de Saumur, 1860, 1 ^{re} id.	70 à »
Id.	2 ^e id. 55 à »
Saint-Léger et environs 1860.....	1 ^{re} id. 55 à »
Id.	2 ^e id. 50 à »
Le Puy-N.-Dame et environs, 1860, 1 ^{re} id.	55 à »
Id.	2 ^e id. 50 à »
La Vienne, 1860.....	45 à 50
ROUGES.	
Souzay et environs 1859.....	120 à »
Champigny, 1858.....	1 ^{re} qualité 260 à »
Id.	2 ^e id. 230 à »
Id. 1859.....	1 ^{re} id. 210 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »
Varrains, 1860.....	60 à »
Id. 1859.....	120 à 140
Bourgueil, 1859.....	1 ^{re} qualité 150 à »
Id.	2 ^e id. 130 à »
Id. 1860.....	1 ^{re} id. 60 à »
Id.	2 ^e id. 55 à »
Restigny 1860.....	60 à »
Chinon, 1859.....	1 ^{re} qualité 150 à »
Id.	2 ^e id. 120 à »

(1) Prix du commerce.

Id. 1860..... 1^{re} id. 55 à »
Id. 2^e id. 50 à »

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

La liquidation d'août s'est faite dans les plus hauts cours du mois. Le cours de compensation de la rente présente, sur celui du mois de juillet, une hausse de 1.35. C'est un triomphe complet pour les acheteurs, c'est la consécration du mouvement ascensionnel qui avait commencé à se dessiner dès le moment du coupon, et qui n'a éprouvé depuis lors aucune interruption.

La situation du marché financier est satisfaisante à ce point que l'Angleterre, en proie à des embarras monétaires presque chroniques, a pu réduire à 4 0/0 le taux de son escompte. Nous avons expliqué précédemment combien l'augmentation persévérante des recettes sur tous les chemins de fer de notre réseau rendait nécessaire une amélioration correspondante dans le prix de leurs actions.

La rente 3 0/0 s'est tenue constamment au-dessus du prix de 69 fr. qui est maintenant hors de discussion. Elle a fait 69-35 au plus haut et reste à 69-10. Il y a de nombreux ordres d'achat à remplir dans ces cours, et il est à désirer que la rente s'y maintienne encore quelque temps, afin que de nouveaux acheteurs puissent s'engager et que le découvert puisse se réformer.

Les chemins de fer sont restés généralement assez calmes. A la suite de la liquidation, de fortes réalisations ont eu lieu sur les principales lignes, dont le progrès rapide laissait en effet aux acheteurs de larges bénéfices à prendre. Mais les dispositions du marché ne se sont pas modifiées à l'égard de ces valeurs, et les recettes de la semaine sont de nature à encourager les demandes. Ce n'est pas seulement sur quelques lignes privilégiées que les augmentations se produisent; elles s'étendent maintenant à tous les chemins sans exception.

Des affaires importantes se traitent toujours sur les actions du Crédit foncier. Les obligations surtout sont recherchées. C'est le 22 de ce mois que doit avoir lieu le double tirage des obligations foncières et des obligations communales. A chacun de ces tirages le 1^{er} numéro sortant gagne 100 000 fr.

Le public est depuis longtemps édifié sur la valeur des obligations foncières, dont les coupons multipliés se prêtent à toutes les combinaisons de placement. Il commence à se familiariser aussi avec les obligations communales, qui offrent, avec l'avantage des lots semestriels, les garanties d'une sécurité incontestable. On sait que ces obligations sont émises par le Crédit foncier en représentation des prêts qu'il est autorisé à faire aux départements, aux communes et aux associations syndicales, aux termes de la loi du 6 juillet 1860. — E. DUTIL.

(Correspondance hebdomadaire.)

BOURSE DU 14 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 68 95.
4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 96 05.

BOURSE DU 16 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 05.
4 1/2 p. 0/0 hausse 45 cent. — Fermé à 96 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

En route et tambour battant!
— Bien, mon fils, je suis content. »
« — Hissez le pavillon!... Détaçons, démarrons,
Pointons, tirons!
Pour l'honneur de la France à l'ennemi courons!
Une bordée à mitraille
A commencé la bataille;
Feu de tribord et bâbord!
Feu de bâbord et tribord!
Chacun d'eux est plus fort que nous, — eh bien! amis,
Nous avons mis,
Vingt fois en grand danger chacun des ennemis,
La frégate, armée en sûte,
Chaudement soutient la lutte.
L'espoir d'en sortir vainqueurs
Pénètre enfin dans nos cœurs.
« — Courage, matelots, faisons notre devoir! »
Il fallait voir.
Mitrailles et boulets autour de nous pleuvoir.
Quand un navire se montre
Venant à notre rencontre.
— Ah! si c'était un français!...
Non! c'est un troisième anglais!
« — Seraient-ils cent de plus, Bart n'amène jamais,
Braves Français,
Du sang-froid! abattez leurs mâts et leurs agrès! »

Mais, hélas, la canonnade,
Qui nous prend en enfilade,
Blesse à mort le commandant:
« — Appelez mon lieutenant!
« — Prends cette vieille épée, enfant, et souviens-toi,
Au nom du roi,
Qu'à Jacobsen, Cornil et Jean Bart, puis à moi.
A moi, Pierre Bart, ton père,
Elle appartient noble et fière.
Je meurs!... ne me pleure pas,
Mon fils, commande et combats! »
Benjamin prend l'épée et le commandement
Du bâtiment.
Cette épée à la main, il combat vaillamment;
Mais, six heures écoulées,
Après plus de cent volées,
Elle tomba de la main
Du cher monsieur Benjamin.
Tout nous manque à la fois, poudres, boulets et bras,
Voiles et mâts;
La Danaë n'est plus qu'un ponton coulant bas.
« — Je ne rends pas le navire,
Mais il sombre et moi j'expire;
Demandez, je le permets,
Secours aux canots anglais. »

Il n'avait pas vingt ans, il était brave et beau,
Le lionceau,
Droit comme un mât tout neuf, souple comme un roseau,
A voir s'éteindre la flamme
De ses doux regards de femme,
A le voir qui se mourait,
Tout l'équipage pleurait.
« — Voici ma volonté: vous mettez sur nos corps,
Pour draps des morts
Ce pavillon français qui flotte à nos sabords.
Je vais rejoindre mon père,
Tout le deuil reste à ma mère,
Vous lui direz notre adieu;
Pour nos âmes priez Dieu! »
Voilà comment sont morts messieurs Bart père et fils;
De Profundis!
Matelots, Dieu les ait en son saint paradis!
Voilà quelle est votre histoire
De sang, de deuil et de gloire.
Dignes neveux de Jean Bart,
Morts sur votre banc de quart;
Morts sur votre banc de quart,
En vrais neveux de Jean Bart!
(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,
Sur saisie immobilière,
DE DEUX
MORCEAUX DE TERRE,

Situés en la commune de Saint-Martin-de-la-Place, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

L'adjudication aura lieu le dix-neuf octobre mil huit cent soixante-un, à midi, à la barre du Tribunal civil séant à Saumur.

Ces immeubles ont été saisis à la requête du sieur Toussaint Rocher, tonnelier, demeurant commune de Trèves-Conault, pour lequel a été constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

Sur le sieur René Corbineau, cultivateur, demeurant commune de Saint-Martin-de-la-Place;

Par procès-verbal de Regnier, huissier aux Rosiers, en date du vingt-deux juin mil huit cent soixante-un, enregistré à Saumur le même jour, visé le même jour par M. Canard, adjoint au maire de la commune de Saint-Martin-de-la-Place, et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le dix juillet suivant, volume dix-sept, numéro cinquante-trois.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.

1^o Un morceau de terre labourable, situé au canton de la Martinière, commune de Saint-Martin-de-la-Place, joignant au levant M. Lehou, au midi M^{lle} Boutin, au couchant la dame Guillet, au nord le chemin de fer, et contenant dix-neuf ares vingt-cinq centiares;

2^o Et un autre morceau de terre labourable, dont l'usufruit appartient à la dame Marthe Haudubault, veuve du sieur René Corbineau, demeurant commune de Saint-Martin-de-la-Place, mère du saisi, situé au canton des Forges, même commune de Saint-Martin-de-la-Place, joignant au levant un chemin, au midi la dame Guillet, au couchant le sieur Delaporte, au nord la dame veuve Renou, et contenant vingt-sept ares cinquante centiares.

Les immeubles sus-désignés seront vendus en deux lots.

Le premier lot, composé du morceau de terre situé au canton de la Martinière, mis à prix à 450 fr. »

Le second lot, composé du morceau de terre situé au canton des Forges, mis à prix à 400 »

Total des mises à prix 850 fr. »

Le cahier des charges est déposé au greffe du tribunal civil de Saumur.

Tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, sont prévenus qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour avoir des renseignements, à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 22.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le 3 septembre 1861

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur le trois septembre mil huit cent soixante-un, folio 7, case 6. Reçu un franc, décime dix centimes.

(470) P VING.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Commune de Saint-Martin-de-la-Place, une MAISON et 22 ares de terre, au Bourg; 60 ares de terre, à la Boire-Lambault.

S'adresser audit notaire. (460)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVE CLAUDE.

Les créanciers de la faillite de la veuve Claude, limonadière, demeurant à Saumur, mais ceux seulement dont les créances n'ont pas encore été vérifiées, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 24 septembre courant, à midi.

Le Greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.

A CÉDER DE SUITE UNE PETITE AUBERGE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE,

Située dans un des bons quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

approuvés par l'Académie impériale de Médecine

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS IL FAUT S'ASSURER QUE LES ÉTIQUETTES PORTENT LA SIGNATURE DE L'INVENTEUR.

POUDRE SULFUREUSE DE M^{lle} POUILLET

Pour préparer soi-même, instantanément et avec la plus grande économie, une eau sulfureuse pour boisson, dont les propriétés médicinales sont les mêmes que celles des eaux sulfureuses naturelles les plus renommées.

PILULES D'ETHER DU D^r CLERTAN.

Seul moyen d'administrer à doses fixes l'Ether, dont l'usage est si efficace contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

POUDRE DE ROGE

Purgatif aussi sûr qu'agréable.

Pour préparer soi-même la véritable émulsion de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PASTILLES ET POUDRE DU D^r BELLOC

Par l'emploi de ce charbon tout spécial, l'appétit revient et la constipation disparaît chez les personnes atteintes de maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et chez celles dont la digestion ne s'opère qu'avec difficulté.

PILULES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et dans tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES

Angers, Menière; — Baugé, Flaire; — Beaufort, Moussu; — Chalonnes-sur-Loire, Martinet; — Châteauneuf-sur-Sarthe, Hossard; — Cholet, A. Bon Temps; — Doué-la-Fontaine, Maillet; — Saumur, Damicourt. (188)

MAISON A VENDRE

OU A LOUER,

Avec jardin et habitation de jardinier, située sur la levée d'Enceinte. S'adresser à M^{me} veuve BERNARD.

A LOUER

Présentement ou pour la Saint Jean prochaine,

LE 1^{er} ET LE 2^e ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régoant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (110)

A VENDRE
DEUX FAISANS DORÉS RUBIS,
Mâle et femelle.
S'adresser à St-Lambert-des-Levés, vis-à-vis de la Mairie. (461)

A LOUER

Une Remise, une Écurie à deux chevaux, grenier au-dessus.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, à Saumur. (346)

GLANDS DOUX

Produit efficace dans les migraines, maux de tête, d'estomac, fortifiant pour les enfants, qui détruit l'effet irritant du café des lès. — Pour éviter les contrefaçons, exiger PAQUETS JAUNES, BOLTS VERTS et NOTICE ROSE. — Dépôt dans les maisons d'épicerie et droguerie.

Signés: LECOQ ET BARGOIN.

Saumur, P. GODET, imp.

CONTREFAÇONS

DU
VINAIGRE DE TOILETTE
DE

JEAN-VINCENT BULLY

67, rue Montorgueil, Paris.

Pour se prémunir contre les contrefaçons, que de nombreux jugements n'ont pas encore complètement réprimées :

REFUSER tout flacon où le nom de Jean-Vincent Bully serait précédé des mots *dit de*, ou autres semblables.

EXIGER : L'enseigne AU TEMPLE DE FLORE, — le bouchage intact, — la signature sur le cachet, — la contre-étiquette fixant au col du flacon le fil blanc, rose, vert et noir terminé par la Médaille de garantie.

Ci-dessous la contre-étiquette elle-même pour donner le modèle de la signature et les deux faces de la Médaille.



Porter plainte contre le débitant « pour Tromperie sur la nature de la chose vendue. » (Art. 423 du Code pénal.)

ODONTINE ET ELIXIR ODONTALGIQUE

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris

Le savant professeur, membre de l'Académie de médecine, qui a composé ces dentifrices, a fait une découverte réellement utile à l'hygiène de la bouche, car l'Odontine et l'Elixir odONTALGIQUE BLANCHISSENT LES DENTS (sans en altérer l'émail), ENTRETIENNENT LA PURETÉ DE LA BOUCHE, PRÉVIENNENT ET ARRÊTENT LA CARIE.

DÉPÔT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur.

PRIX
2 fr.

SAVON A LA FLEUR D'AMIDON

PRIX
2 fr.

Ce Savon se recommande particulièrement par ses propriétés onctueuses et rafraîchissantes, ainsi que par la finesse et la distinction de son parfum. Il blanchit et purifie la Peau, et son action est tellement douce, que les Dames et même les Enfants peuvent l'employer, avec toute sécurité, pour la toilette du visage. Il est également précieux pour l'usage de la Barbe, en ce qu'il la pénètre, lattendrit et facilite l'action du rasoir.

Chez E. COUDRAY, Parfumeur, 13, rue d'Enghien, Paris,

ET DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE ET DE COIFFURE DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER